

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 9 novembre 2012

L'an deux mil douze, le neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mademoiselle Yvette Autricque, Maire.

Etaient présents Mlle Yvette Autricque – Mmes Françoise Guineau, Marie-Catherine Portugal - MM. Bruno Blondel, Pierre Chavonnet, Alain Delafontaine, Christian Pillon.

Représentée Mme Lise-Marie Lassalle donne pouvoir à Mlle Yvette Autricque.

Absent excusé M. Igor Wilkes.

Absents non excusés Mme Cécile Gréboval et M. Hervé Blancard.

Secrétaire de séance Mme Marie-Catherine Portugal.

Assistait également Mme Erika Péroz, secrétaire de mairie.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le procès verbal de la séance du 28 septembre 2012 est adopté à l'unanimité.
- **Point sur les recettes et dépenses de la commune au 1^{er} novembre 2012** : Le Maire présente les principaux postes de recettes et dépenses engagées au 31 octobre 2012. La situation financière est saine puisqu'il fait apparaître des dépenses à 65% du budget prévisionnel et des recettes à hauteur de 80%. En fin 2012, le total des prêts en cours s'élève à 1 859 €.
- **Décision Modificative n°2** : La commune a fait l'acquisition de mobilier bureau pour le secrétariat de mairie. Cette dépense n'étant pas prévue en section d'investissement, il est nécessaire de réaliser la Décision Modificative comme suit :
 - article 6232 (fêtes et cérémonies) : - 400,00 €
 - article 2183 (matériel de bureau) : + 400,00 €Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification budgétaire.
- **Sécurité routière et stationnement** : Le Maire fait lecture d'un courrier de Madame Portugal adressé à la mairie et à plusieurs administrations et de la réponse fournie par Madame Pinel, Conseillère Générale du Canton de Songeons. Une rencontre est prévue le mardi 4 décembre avec l'Association Départementale et Territoriale de l'Oise (ADTO) afin d'étudier différentes solutions qui pourraient assurer la sécurité et la circulation routière dans Gerberoy. Le Maire invite tous les conseillers municipaux à participer à cette importante réunion. Au Pommier Malsoin, le problème de la vitesse est également soulevé. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'acquisition en 2013 d'un radar pédagogique mobile qui serait installé dans un premier temps à l'entrée du Pommier Malsoin sur la route de Buicourt.
- **Information sur la Commission Tourisme de la CCPV et devenir des propriétés communales** : Madame le Maire retrace les points forts évoqués lors de réunion de la Commission Tourisme de la CCPV. L'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses vallées est subventionné par trois communautés de communes : Breteuil/Froissy, Crévecoeur-le-Grand et la CCPV. Ces trois communautés de communes acceptent que l'Office de tourisme soit installé à Gerberoy. Cette installation pourrait être envisagée dans la Maison Robine : la commune restera propriétaire et ordonnateur des travaux de restauration après avoir consulté le CAUE et l'Architecte des Bâtiments de France. Le 1^{er} étage et une salle du rez-de-chaussée seraient

proposés à l'accueil du personnel de l'Office de Tourisme (4 salariés) et l'accueil des visiteurs. L'autre salle du rez-de-chaussée et le jardin resteraient à disposition de la commune. Les travaux de restauration de la Maison Robine devront être financés par l'Office de Tourisme ou la CCPV. Ce sujet sera de nouveau abordé lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2012.

- **Nuancier de Gerberoy** : Le Maire rappelle que le nuancier est à la disposition des Gerboréens au secrétariat de mairie et remercie l'association « Les amis de Gerberoy » pour cette initiative réalisée avec la collaboration du CAUE.
- **Devis de l'achat de rideaux plastifiés sous la Halle**: Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter un devis pour ce matériel afin de pouvoir utiliser la halle à plusieurs périodes de l'année.
- **Réalisation de travaux et respect de la ZPPAUP** : Monsieur Igor Wilkes n'étant pas disponible ce jour, le sujet sera remis à l'ordre du jour du conseil municipal du 14 décembre 2012.
- **Demandes de subventions** : Plusieurs organismes sollicitent la municipalité pour le versement de subventions. Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité le versement de 20 € à l'Association « Le rire des lucioles » qui propose un spectacle courant novembre aux enfants du regroupement scolaire. Les demandes provenant de l'écomusée d'Hétomesnil, l'association « Le fil d'Ariane » et « l'Association des Paralysés de France » ne sont pas acceptées par le conseil municipal.
- **Devis élagage des marronniers** : Les marronniers situés sur la place nécessitent un élagage. Deux entreprises ont été sollicitées : l'Entreprise Lesprit, basée à Sully et l'Entreprise Prévost de Morvillers. Après discussion, le Conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention et 1 contre) de choisir l'entreprise Prévost qui effectuera les travaux pour 837,20 € TTC.
- **Questions diverses** :
 - **Compte-rendu de la réunion du CCAS** : Madame Françoise Guineau, animatrice du CCAS retrace les décisions prises par les membres du CCAS lors de sa réunion du vendredi 19 octobre 2012 : l'acquisition d'une guirlande clignotante, la reconduction des ateliers de poteries, le renouvellement des « chèques cadeaux » pour les personnes âgées uniquement résidents à titre principal, la préparation d'un goûter après la recherche des œufs de Pâques et le projet d'une exposition rétrospective de la Fête des Roses depuis 1928. Madame Guineau remercie l'Association « Henri le Sidaner en son Jardin » pour le versement du don d'un montant de 220 € pour les enfants de Gerberoy.
 - **Demande de Madame Céline Guilloux** : Suite au courrier de Madame Guilloux, le Conseil Municipal décide à la majorité (4 pour et 3 contre) d'autoriser la mise en place d'une pré enseigne, à titre d'essai, du 11 novembre 2012 au 30 mars 2013. Le panneau mesurera 1m x 1m et sera installé le matin et retiré le soir sur la Place la Hire et Xaintrailles. Un arrêté municipal sera rédigé dans ce sens. Le maire propose également la mise à disposition d'un panneau en bois 2 mètres x 2 mètres sous la halle pour les commerçants. Ainsi, chacun d'entre eux pourraient y mettre sa publicité en format de type A3. Le Conseil Municipal approuve cette suggestion.
 - **Opération brioches**: Elle s'est déroulée le samedi 13 octobre 2012 et a permis le versement d'une aide de 188 € à l'APEI, Association des Parents d'Enfants Inadaptés. Madame Erika Péroz remercie chaleureusement les habitants de Gerberoy pour leur participation et le conseil municipal félicite Madame Péroz pour cette action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 00h45.